

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Madame FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Marie Christine SEYTIER, Jean-Marc RIGAUD, Stéphanie PARIS, Philippe BROYER, Sylvie SONNERY, Jean-Pierre BLANC, Aurélie KREUTER, Fabrice BOURDIN, Christine BOURDIN-BARDET, Quentin BRESSON, Bénédicte ELEGBEDE, Patrick TENAND, Marlène BRISSEZ, Rémi ENTEMEYER, Laure BARBISIO, Thierry DEROUBAIX, Zarifé SPAHIU, Alain RICHER, Pascale ARBORE, Emeric BERNE, Florence JACQUET-FRANCILLON, Rémi CHRISTIN, Marine PELISSIER, Mohamed ABBES, Marie-Claudie QUELIN, Maxime PITTO, Delphine BOUILLET, Frédéric LAFAYOLLE DE LA BRUYERE

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2026.02.05

**CRÉATION DE SIX POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
DÉLÉGUÉS**

(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 5.1. Election exécutif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2122-18, L. 2122-20 et L. 2123-24-1 III,

Vu la loi du 13 Août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Vu la délibération n° 2026.02.03 portant création de 7 postes d'adjoints,

Vu la délibération n°2026.02.04 portant élection de 7 adjoints,

Considérant que chacun des 7 adjoints élus a reçu délégation de fonction,

Monsieur le Maire propose de créer six postes de Conseillers municipaux délégués dans les domaines suivants :

- 1 poste de Conseiller municipal délégué à la renaturation et à la forêt
- 1 poste de Conseiller municipal délégué à la vie des quartiers, aux évènements, à l'animation, au devoir de mémoire et au jumelage
- 1 poste de Conseiller municipal délégué à la petite enfance
- 1 poste de Conseiller municipal délégué à la Culture et au patrimoine
- 1 poste de Conseiller municipal délégué à la voirie et à l'aménagement urbain
- 1 poste de Conseiller municipal délégué aux Sports

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

↓ **DE CRÉER 6 postes de Conseillers municipaux délégués comme suit :**

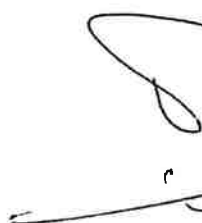

- 1 poste de Conseiller municipal délégué à la renaturation et à la forêt
- 1 poste de Conseiller municipal délégué à la vie des quartiers, aux évènements, à l'animation, au devoir de mémoire et au jumelage
- 1 poste de Conseiller municipal délégué à la petite enfance
- 1 poste de Conseiller municipal délégué à la Culture et au patrimoine
- 1 poste de Conseiller municipal délégué à la voirie et à l'aménagement urbain
- 1 poste de Conseiller municipal délégué aux Sports

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme
 Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

20 MARS 2026

Daniel FABRE
 Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jean-Marc RIGAUD
 Secrétaire de séance





Bocuse de réception en préfecture
 901-210100046-20260320-Del_2026_02_05-DE
 Date de télétransmission : 20/03/2026 2
 Date de réception préfecture : 20/03/2026